



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



LIBRARY

JUN 7 1982

Distr.
GENERALE

S/15163
4 juin 1982

ORIGINAL : FRANCAIS

UN/ COLLECTION

DECLARATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Le 4 juin 1982, après consultations avec les membres du Conseil de sécurité, le Président a été autorisé à prononcer en leur nom la déclaration suivante :

"C'est avec préoccupation que le Président et les membres du Conseil ont appris les graves événements survenus aujourd'hui au Liban et les pertes en vies humaines et les destructions qu'ils ont engendrées. Ils lancent un appel urgent à toutes les parties pour qu'elles respectent strictement le cessez-le-feu en vigueur depuis le 24 juillet 1981 et qu'elles s'abstiennent immédiatement de tout acte hostile de nature à provoquer une aggravation de la situation."
